



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MAI 2024**

L'an deux mille vingt et quatre et le 28 mai à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. DURAND Thierry, BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : M. DURAND Thierry donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme AILLAUD Marion donne procuration à M. Samuel HOLIET, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30**

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations

Le quorum est atteint.

Mme Yasmina KERBOUA est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité

Madame le Maire propose de rajout un point non urgent : subvention séjour Club jeunes, accepté à l'unanimité.

## **POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

### 1-1 LOCATION

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

### 1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

### 1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 1 dossier :

- Mme BANDACARRI Elise pour les parcelles B 850, B 854, B 856, au profit de M. NICOLLE Jean-Pierre.

## **Point n°2 : Attribution du marché pour l'achat d'un camion pour les services techniques**

Madame le maire rappelle qu'un marché sous forme de MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancé pour l'achat du camion neuf pour les services techniques.

Elle rappelle les 4 fonctions de ce camion :

1<sup>er</sup> fonction et prioritaire : LA VIABILITE HIVERNALE : Salage + Déneigement

La commune n'a aucun autre moyen pour gérer la viabilité hivernale.

Mme Karine Aillaud demande si c'est opportun pour le nombre de fois qu'il neige. Mme le Maire rappelle que la viabilité hivernale, ce n'est pas seulement la neige mais surtout le salage, ce qui est indispensable notamment pour la Montée de Saint Bonnet.

2<sup>ième</sup> fonction : Maintenance des espaces verts.

3<sup>ième</sup> fonction : Travaux Publics.

4<sup>ième</sup> fonction : transport de matériel (soutien aux associations).

Par exemple pour la fête des 20 ans du centre de loisirs, les services ont dû effectuer plusieurs allers-retours.

Le nombre de plis reçus a été de 5, mais les offres n°1 et 2 étant issues de la même entreprise, seule 1 offre a été examinée.

L'offre 5 comportait 1 variante. Les variantes étant exclues par le Règlement de consultation, cette variante n'a pas été examinée.

La liste des candidats était la suivante :

Candidat n°1 : MAN TRUCK AND BUS SAS

Candidat n°2 : AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION

Candidat n°3 : DAGA MERCEDES

Après examen des critères de sélection des offres, il a été attribué à chaque candidat la note suivante :

Candidat n°1 : MAN TRUCK AND BUS SAS	73.5
Candidat n°2 : AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION	97
Candidat n°3 : DAGA MERCEDES	91.6

Mme Hubert revient sur l'utilité de cet achat, alors qu'en 2020 on a vendu le camion pour acheter un tracteur qui convenait mieux et maintenant on veut racheter un camion.

Mme le Maire reprend les explications :

En 2020, la commune avait un gros camion qui ne servait qu'à la viabilité hivernale, et il n'y avait plus qu'1 agent disposant du permis poids-lourd. Donc il a fallu prendre des dispositions pour assurer la viabilité hivernale. Aujourd'hui, la situation a évolué : nous avons 4 agents disposant du permis poids-lourd, et le tracteur est en panne depuis 6 mois. Elle rappelle que pour cet hiver, il a fallu louer un camion qui a coûté 28800 € en fonctionnement.

Une demande de subvention a été effectuée et la commune est en bonne voie de l'obtenir. Il est préférable d'effectuer cet achat en investissement, plutôt que d'impacter le budget de fonctionnement.

M. Akla demande si 4 permis poids lourd sont suffisants ? C'est le double de ce que l'on avait cette année. Le plan de formation prévoit d'augmenter ce nombre. L'astreinte se fait par équipe de 2 agents, cela permettra donc de faire un roulement sur 4 semaines au lieu de 2, ce qui était assez conséquent.

Madame le Maire propose d'attribuer le marché à AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION, pour un montant de 148 756 € HT.

Voté par 15 voix pour et 1 contre (Mme Hubert).

### **Point n°3 : Attribution du marché pour les travaux Montée du Pigeonnier**

Mme le Maire rappelle qu'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux a été prévue Montée du Pigeonnier. Une consultation a été effectuée. Deux entreprises ont répondu. Mme le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise mieux-disante, c'est-à-dire Eiffage, pour un montant de 43 590.05 € HT. La 2<sup>ème</sup> offre était de 53000 € HT.

Voté à l'unanimité.

### **Point n°4 : Tarifs Club jeunes**

M. Samuel HOLIET, référent du Club Jeunes rappelle la tarification actuelle des activités du Club Jeunes depuis sa création. Cette tarification s'est avérée complexe pour les familles et pour le régisseur. Elle est également inadaptée par rapport aux Bons CAF, car le tarif de base est inférieur au montant du bon CAF.

Le directeur du Club, la directrice du Pôle Enfance Jeunesse et le groupe de travail jeunesse ont donc travaillé sur une nouvelle tarification, dont l'objectif est la simplification pour tout le monde.

M. Samuel HOLIET propose de modifier les tarifs du Club jeunes comme suit, à compter du 8 juillet 2024.

<b>Adhésion annuelle</b>	<b>15 €</b>
<b>Demi-journée normale</b>	<b>3 €</b>
<b>Demi-journée "Spéciale"</b>	<b>4.5 €</b>
<b>Demi-journée avec intervenant et/ou transport</b>	<b>6.5 €</b>
<b>Séjour</b>	<b>15 €/jour</b>

Voté à l'unanimité

## **POINT N°5 : Subventions aux associations**

M. Gilles GONCALVES propose 2 nouvelles subventions pour les associations :

- La première « Eternia » (danse Hip Hop) dont le dossier n'était pas complet lors de la dernière séance. Depuis la commune a reçu les pièces manquantes

Subvention demandée : 750 €

Subvention proposée : 500 € (correspond à la grille des critères)

Voté à l'unanimité

- La deuxième, il s'agit de donner une subvention de démarrage à une nouvelle association « Compagnie ZEC » (cirque)

Subvention proposée : 150 €

Voté à l'unanimité.

## **POINT N°6 : Demande de subvention CAF Club jeunes**

Lors de notre séance du 2 avril la commune a sollicité une subvention auprès de la CAF pour l'organisation d'un séjour cet été pour le Club Jeunes.

La CAF n'ayant pas obtenu le budget qu'elle avait demandé, elle est actuellement dans l'impossibilité de nous financer.

Mme le Maire propose donc de solliciter 2 autres financeurs :

- L'association Educ'Alpes dans le cadre de l'opération Nuits Alpines 2024,
- Le Comité départemental des services aux familles, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Jeunesse Education populaire 04,

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Séjour	2 992 €	EDUC ALPES	500 €
Transport	527.27 €	AMI JEP 04	2 000 €
		Participation des familles	540 €
		Commune	479.27 €
	3 519.27 €		3 519.27 €

Mme le maire propose d'adopter ce plan de financement et de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Règlement du Club Jeunes :

Le groupe de travail jeunesse a examiné des ajustements au règlement intérieur, ne nécessitant pas de vote mais requérant un avis sur un aspect spécifique lié à l'accueil des jeunes extérieurs à la commune.

Après une réflexion approfondie et des discussions, la modification consiste, en un avis favorable à l'unanimité, à l'accueil de jeunes venant de l'extérieur de la commune.

Le règlement sera modifié en conséquence.

La Séance est levée à 19 H 30

=====

La Présidente de Séance  
Mme Sonia FONTAINE  
Maire



La Secrétaire de Séance  
Mme Yasmina KERBOUA  
Adjointe au Maire

